



Saint Melaine sur Aubance

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAINÉ ET LOIRE

COMMUNE DE SAINT MELAINE SUR AUBANCE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 26 JUIN 2023

Convocation du 14 juin 2023
Date d'affichage sous huitaine

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de procurations : **01**

Secrétaire de séance : **ASSANI Anita**

Procurations :

- Patrice **BINET** à François-Guillaume **CAYE**,

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin 2023, à 19 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique **FOREST**, Maire.

Étaient présents : Mesdames **ASSANI Anita**, **BRÉBION Jeanne-Marie**, **CLÉMOT Isabelle**, **DESLANDES Véronique**, **DUCOS Véronique**, **LE TENNIER Valérie**, **LODI Aude**, **OURY Cécile**, **RAIMBAULT Dany**, Messieurs **BLOT Michel**, **CAYE François-Guillaume**, **DAVINROY Gérard**, **DELEPIERRE Laurent**, **FOREST Dominique**, **KÉRÉBEL Philippe**, **PERRAULT Jérôme**.

Absents excusés : MM. **BINET Patrice**, **COUÉ Philippe**, **DULONG Jean-Jacques**.

Absent : -

2023-34

Adoption du dernier compte-rendu

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Municipal (09 juin 2023).

Urbanisme
Droits de Prémption Urbain

Madame Isabelle **CLÉMOT**, Adjointe en charge de l'Urbanisme, fait savoir à l'Assemblée que les biens listés ci-dessous sont à vendre.

Type	Adresse	N° parcelle	Superficie
Maison	27 route de Poitiers	AC 7 - AC 78	1 441 m ²
Maison	14 A impasse de la Hurlière	AL 109 - 110 - 114 - 115 - 117	836 m ²
Terrain	37 route de Poitiers	AA 287	314 m ²
Bâtiment	60 route de Treillebois	AB 225	1 131 m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide ne pas faire valoir son droit de préemption pour ces biens.

2023-35

Accueil de Loisirs Sans Hébergement Tarifs 2023/2024

Madame Valérie **LE TENNIER**, Adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, fait part à l'assemblée qu'il convient de réviser les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Elle propose une augmentation de 5,9 % ⁽¹⁾ pour l'année scolaire 2023/2024.

Les tarifs sont donc les suivants :

Tarifs 2023/2024			Mercredi 13h à 17h	Vacances scolaires 9h à 17h	Péricentre 7h30 à 9h et 17h à 18h30
Q.F. en euros			1/2 journée sans repas	Journée avec repas	Tarif à la 1/2 heure
<	373	-	1,89 €	6,10 €	0,40 €
Entre	374	610	5,33 €	10,54 €	0,70 €
Entre	611	887	6,99 €	13,87 €	0,91 €
Entre	889	1 221	7,55 €	14,98 €	0,98 €
>	1 222	-	8,10 €	16,10 €	1,06 €
Participation supplémentaire	Une participation de 50 % / enfant sera demandée pour chaque sortie (hors séjours ou stages)				
Pénalité	Une pénalité de 5 € vous sera appliquée si votre enfant est présent à l'Accueil de Loisirs sans inscription préalable.				

(1) : Taux d'inflation avril 2023 sur 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable aux tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 2023/2024.

2023-36

Garderie - Étude Tarifs périscolaires 2023/2024

Madame Valérie **LE TENNIER**, Adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, fait part à l'assemblée qu'il convient de réviser comme tous les ans les tarifs de la Garderie Périscolaire et de l'étude surveillée.

Elle propose une augmentation de 5,9 % ⁽¹⁾ pour l'année scolaire 2023/2024. Les tarifs sont donc les suivants :

Garderie / étude				
QUOTIENT FAMILIAL			Moins de ½ h	Plus de ½ h
QF < ou =	916 €		1,23 €	2,31 €
917 €	QF	1 490 €	1,43 €	2,84 €
QF >	1 490 €		1,67 €	3,34 €

(1) : Taux d'inflation avril 2023 sur 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable aux tarifs périscolaires 2023/2024.

2023-37

Restaurant Scolaire Tarifs périscolaires 2023/2024

Madame Valérie **LE TENNIER**, Adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, fait part à l'assemblée qu'il convient de réviser comme tous les ans les tarifs du Restaurant Scolaire.

Elle propose une augmentation de 5,9 % ⁽¹⁾ pour l'année scolaire 2023/2024. Les tarifs sont donc les suivants :

Restaurant Scolaire		
Prestations	Commune	Hors-Commune
Abonnement 4 jours	514 €	646 €
Abonnement 5 jours	651 €	812 €
Repas occasionnel enfants	4,18 €	6,28 €
Repas occasionnel adultes	6,28 €	6,28 €
Repas solidaire	7,10 €	7,10 €
Repas occasionnel Personnel	4,18 €	4,18 €

(1) : taux d'inflation avril 2023 sur 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable aux tarifs périscolaires 2023/2024.

2023-38

Maison Communale Révision du loyer à compter du 1^{er} août 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2022-55 du 04 juillet 2022 qui fixait le loyer de la Maison Communale (578,30 €) en fonction de l'indice de référence des loyers qui était de 132,62 pour le 4^{ème} trimestre 2021.

L'indice du 4^{ème} trimestre 2022 étant de 137,26, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le montant du nouveau loyer à 598,53 € (soit + 3,50 %) à compter du 1^{er} août 2023.

2023-39

Maison du Temps Libre et matériel communal Tarifs 2024

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de location de la Maison du Temps Libre et du matériel de 5,1 % ⁽¹⁾ à compter du 1^{er} janvier 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Commune	Hors-Commune
	2024	2024
Association 1 journée	Gratuité	1 028 €
Association jour supplémentaire ⁽²⁾		514 €
Fête de famille – Anniversaire - Mariage 1 jour	220 €	1 028 €
Fête de famille – Anniversaire - Mariage 2 jours	326 €	1 542 €
Vin d'honneur – Réunion	110 €	313 €
Manifestation à caractère culturel	439 €	1 028 €
Nettoyage de la M.T.L.	300 €	300 €
Cautions	1 374 €	1 374 €
Chaises	0,57 €	0,57 €

(1) : taux d'inflation mai 2023 sur 1 an

(2) : le tarif s'entend par jour à compter du 2^{ème} jour (une location de 2 jours sera facturée : 1 542 €, une de 3 jours : 2 056 €, etc.).

2023-40

Aménagement Points d'Apport Volontaire (PAV) Conventions avec 3RD'Anjou

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que des aménagements de PAV vont être faits sur la Commune par 3RD'Anjou sur les sites suivants :

- ✚ Chemin de la Cartonnière,
- ✚ Impasse du Porteau,
- ✚ Stade Julien Lambert.

Pour ce faire, il convient donc de signer une convention par site pour définir les conditions dans lesquelles la Commune autorise 3RD'Anjou à occuper le domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la signature des 3 conventions avec 3RD'Anjou et autorise Monsieur le Maire (ou son Représentant) à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

2023-41

Ressources Humaines

Création de 2 postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Maire propose de créer 2 postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- ✚ Un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet en remplacement d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet (délibération n°2020-05 du 27 janvier 2020),
- ✚ Un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet en remplacement d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (délibération n°2020-61 du 20 juillet 2020),

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Postes pourvus	Dont TNC ⁽¹⁾
Filière administrative				
Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants	Attaché principal	1	1	0
Attaché Territorial	Attaché principal	1	1	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
	Adjoint administratif	1	1	1
Filière technique				
Adjoint Technique territorial	Agent de Maîtrise	1	1	0
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5	3	5
Filière animation				
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	11	9	5
Filière culturelle				
Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Apprentissage				
Apprentis	Apprentis	1	0	0
		25	20	12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la création de ces 2 postes.